



Litige avec un garagiste

Par **Leptitjeur**, le **06/06/2019** à **14:04**

Bonjour, j'ai fait réparer mon véhicule suite à un dysfonctionnement moteur. Le garagiste a conclu à la défaillance de deux injecteur que j'ai acheté et fournis au réparateur.

Suite à cette réparation mon véhicule a présenté les symptômes très peu de temps après.

Après avoir ramené mon véhicule de nouveau chez le réparateur ce dernier à conclu à une pollution du carburant se trouvant dans le réservoir. Ne pouvant pas réalisé la réparation se dernier m'a envoyé vers la concession.

Il y avait du sucre dans le réservoir. Vidange et nettoyage du circuit. Mais le moteur ne fonctionne pas correctement. Diagnostic les injecteurs sont à remplacer.

Est il possible de mettre en cause le premier garagiste et de lui demander de prendre en charge le remplacement des injecteurs?

Car il n'a pas satisfait à son obligation résultat lors de son intervention se qui a cause la défaillance des nouveaux injecteurs.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **06/06/2019** à **14:25**

Bonjour

Ce sera beaucoup de temps et d'argent que vous n'êtes pas certain de récupérer, notamment dû au fait que vous avez-vous même acheté les injecteurs.

Par **P.M.**, le **06/06/2019** à **16:18**

Bonjour,

Il est toujours possible de mettre en cause le premier garagiste sans faire des prédictions de ce qu'il décidera et supputer sur d'autres actions qui devraient être entreprises en cas de refus de sa part...

Si vous avez une garantie protection juridique avec un de vos contrat d'assurance qui couvre ce genre de litige, vous pourriez lui demander d'intervenir...